



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

enseignants

Question écrite n° 21472

Texte de la question

M. Jean-François Chossy attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie sur la situation des candidats au CAPES externe d'arts plastiques. L'accès à cette discipline en tant qu'enseignant semble de plus en plus difficile, notamment en raison, d'une part, de la diminution de postes offerts au concours : 170 places en 1995, et seulement 120 en 1998 ; et d'autre part, de l'augmentation massive des candidats. Ainsi, pour augmenter ses chances de recrutement, un candidat doit se présenter simultanément au CAPES et à l'agrégation externes, et attendre plusieurs années avant d'obtenir un poste. En 1998, 7 candidats ont été admis aux deux concours, mais aucune liste complémentaire n'a été ouverte et leur désistement de la liste du CAPES au profit de l'agrégation a entraîné la réduction du nombre de nouveaux enseignants certifiés à 113. Ce qui est difficilement compréhensible, compte tenu que les arts plastiques, matière obligatoire, ne sont toujours pas enseignés dans de nombreux établissements scolaires. C'est pourquoi les enseignants souhaitent l'ouverture d'une liste complémentaire afin de pallier les désistements et permettre le recrutement du nombre initial de professeurs certifiés. Il lui demande de bien vouloir lui faire connaître ses intentions en la matière.

Texte de la réponse

La détermination du volume de postes à offrir aux concours des personnels enseignants du second degré s'appuie sur des prévisions de recrutement, lissées sur cinq ans, qui prennent en compte, à la fois, les départs définitifs des professeurs, notamment en retraite, les besoins de remplacement et les évolutions attendues de la démographie scolaire. Les projections utilisées pour l'ouverture des postes aux concours de la session 1998 établissaient les besoins annuels moyens en nouveaux enseignants titulaires du second degré de 12 390 pour chacune des rentrées scolaires 1999 à 2003. Toutefois, le nombre de postes offerts reste cependant bien supérieur au besoin réel de recrutement afin de tenir compte de l'évaporation entre lauréats aux concours et lauréats titularisés. En effet, à la session 1998, ce sont en tout 14 620 places qui étaient proposées aux concours de recrutement d'enseignants du second degré. Ce phénomène d'évaporation inclut l'existence traditionnelle des doubles admissions aux concours qui peuvent par exemple être constatées entre agrégation et CAPES externes. Si trois disciplines du CAPES externe ont bénéficié à la session 1998 de l'établissement d'une liste complémentaire, telles les sciences physiques option physique-chimie et les sciences de la vie et de la terre, c'est que les désistements enregistrés lors de cette session de concours ont été plus importants que prévus et que des besoins supérieurs en personnels titulaires ont été observés. En revanche, les bi-admissions entre agrégation et CAPES constatées dans la plupart des autres sections de concours, notamment en arts plastiques, n'ont pas dépassé le niveau attendu. De plus, les besoins exprimés par les services académiques ne nécessitaient pas un recrutement de professeurs titulaires supplémentaire à celui prévu. Dès lors, il n'est pas apparu nécessaire d'établir une liste complémentaire dans ces disciplines dont font partie les arts plastiques.

Données clés

Auteur : [M. Jean-François Chossy](#)

Circonscription : Loire (7^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 21472

Rubrique : Enseignement secondaire : personnel

Ministère interrogé : éducation nationale, recherche et technologie

Ministère attributaire : éducation nationale, recherche et technologie

[Date\(s\) clé\(s\)](#)

Question publiée le : 16 novembre 1998, page 6227

Réponse publiée le : 28 juin 1999, page 3980